



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le Conseil d'administration de l'AIINB approuve de nouveaux parcours d'immatriculation plus rapides pour les diplômées internationales en sciences infirmières (DISI)

FREDERICTON, le lundi 29 mai 2023 – Le Conseil d'administration de l'AIINB a le plaisir d'annoncer l'approbation de nouveaux parcours d'immatriculation des diplômées* internationales en sciences infirmières (DISI), répondant ainsi à un engagement antérieur de revoir les processus d'immatriculation actuels. Les nouveaux parcours proposés par l'AIINB permettront aux DISI de recevoir leur immatriculation et d'intégrer le marché du travail plus rapidement, tout en favorisant leur transition professionnelle vers le système de santé provincial.

« L'AIINB est confrontée à une réalité différente de celle des autres organismes de réglementation de la profession infirmière, puisqu'elle est la seule province officiellement bilingue du Canada et qu'elle travaille dans les limites de la *Loi sur les infirmières et infirmiers* », déclare Julie Weir, présidente de l'AIINB. « En outre, l'AIINB doit prendre en considération d'autres facteurs importants tels que le soutien mis à la disposition des DISI afin de les préparer au contexte exigeant des soins de santé et le recrutement dans des pays francophones et anglophones que l'Organisation mondiale de la Santé ne demande pas de protéger en raison de leurs propres effectifs très limités. »

Les nouveaux parcours 14-24-14 permettront aux infirmières de 14 pays de faire transmettre leurs documents du SNEI (Service national d'évaluation infirmière) à l'AIINB en seulement 24 heures et d'être immatriculées dans un délai de 14 jours, au lieu du système actuel qui peut exiger jusqu'à 12 à 18 mois pour traiter une demande d'immatriculation. Les nouveaux parcours proposés seront accessibles aux infirmières et infirmiers de neuf (9) pays anglophones (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Irlande, Hong Kong, Inde, Philippines, Émirats arabes unis (ÉAU)) et de cinq (5) pays francophones (France, Belgique, Suisse, Maroc, Liban), d'où sont originaires plus de 75 % des DISI souhaitant s'installer au Nouveau-Brunswick.

« Les DISI suivront des parcours particuliers et simplifiés d'immatriculation d'une durée de seulement 14 jours à compter de leur arrivée au Canada, après avoir suivi les cours requis dans leur pays d'origine », déclare Denise LeBlanc-Kwaw, chef de la direction de l'AIINB. « Les nouveaux parcours offriront aux DISI la possibilité de travailler, d'être rémunérées et de maintenir leur compétence tout en bénéficiant d'un solide soutien d'intégration dans le système de santé de notre province. » Tous les parcours comprennent une vérification et une authentification de l'identité, une analyse des relevés de notes exclusivement par l'intermédiaire de l'expertise du SNEI pour réduire le risque de demandes d'immatriculation frauduleuses, ainsi que l'octroi d'une immatriculation initiale et actuel. Selon le pays d'études des DISI, il est possible qu'une formation linguistique et culturelle ou un stage clinique supervisé soient exigés. Toutes les DISI doivent aussi réussir un examen d'admission à la profession.

Pour élaborer ces parcours, nous avons consulté toutes les parties prenantes, dont la collaboration et le soutien seront essentiels au fur et à mesure de la mise en œuvre des nouveaux parcours.

« L'AIINB continuera à répondre aux besoins du public en matière de soins de santé, en évaluant ses processus, en innovant et en trouvant des solutions avec ses partenaires, tout en demeurant équitable envers les candidates et les candidats », déclare M^{me} LeBlanc-Kwaw. « Nous sommes parfaitement conscients de notre obligation envers le public de restreindre la profession à des infirmières ayant la formation, les compétences et l'expérience requises pour travailler en tant qu'infirmières immatriculées et infirmières praticiennes. Mais aussi, nous reconnaissons la contribution importante que des DISI peuvent jouer en tant qu'infirmières auxiliaires et préposés aux soins pour aider notre système de santé en ces temps difficiles. »

L'AIINB s'efforcera dès les prochaines semaines de rapidement mettre en œuvre ces changements importants qui introduisent une approche unique de l'immatriculation des DISI.



* Dans le présent document, le féminin prévaut pour ne pas nuire à la lecture et en reconnaissance de la réalité majoritairement féminine de la profession, mais est employé sans préjudice et désigne aussi les hommes et les membres des communautés LGBTQ2+.

– 30 –

Renseignements pour les médias :

nanb@nbnb.nb.ca